

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DES SYNDICS DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE
« LES JARDINS DE SERIGNAN »

SEANCE DU 7.05.2021 à 9h30

Le Conseil des Syndics de l'Association Foncière Urbaine Autorisée des Jardins de Sérignan,

- Régie par le Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux Associations Syndicales de Propriétaires,
- Créée par Arrêté Préfectoral n°88-11-1080 du 02 décembre 1988, modifiée par arrêté préfectoral n°2013-II-45 du 7 janvier 2013:

S'est réuni : Bureau d'étude BEI et Visioconférence

Sur convocation écrite de son Président à chacun de ses membres, sur l'ordre du jour figurant sur les convocations, dont un exemplaire sera annexé à ce procès-verbal.

La feuille de présence, signée par chaque membre participant aux délibérations de ce conseil, sera également annexée à ce procès-verbal.

Sont présents.

Titulaires:

Mme ALBERT/SERRANO,

M. FABRE, M. BOURREL, M. CAMATS, M. COULOMB, M. SERRANO, M. FAURE, M. FABREGOULE

Pouvoirs : M. VIDAL à M. FABRE

Absent(s) excusé(s) : M. NAVAEZ, Mme COUDER, M. LAISSAC, Mme MARTIAL,

Représentant la Mairie de Sérignan : M. GAUREL

M. COULOMB est nommé secrétaire de séance

Le conseil est présidé par Monsieur FABRE Marcel, Président de l'AFUA.

Plus de la moitié des membres du conseil étant présents ou représentés, celui-ci peut valablement délibérer conformément aux statuts.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 9h50.

ORDRE DU JOUR

1) Validation PV C.S. 19/03/2021

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le procès verbal du Conseil Syndical du 19/03/2021 a été joint à la convocation.

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce procès verbal dans la mesure où il n'y a pas de remarque particulière.

2) Devis SANCHEZ – Expert immobilier pour dossiers SIGUENZA et ERMOLENKO

Monsieur le Président informe le conseil des 2 devis présentés par M. SANCHEZ Robert, expert immobilier, à savoir :

- Devis n° 2021.07 - Dossier ERMOLENKO - Évaluation de la valeur vénale d'un terrain de loisir situé à Sérignan cadastré BI 8 en séquence 12.

Montant : 1 250€ HT

- Devis n° 2021.08 - Dossier SIGUENZA - Évaluation de la valeur vénale d'un terrain de loisir situé à Sérignan cadastré BI 11 en séquence 12.

Montant : 1 250€ HT

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces devis présentés par M. SANCHEZ – Expert immobilier.

3) DEVIS CHRISTOPHE CAUSERA – Paysagiste – Devis n°149 du 12/04/2021

Monsieur le Président informe le conseil du devis présenté par M. CAUSERA Christophe, Paysagiste à savoir :

- Devis n°149 du 12/04/2021 – Taille de haies, abattage de peupliers sur terrains, ramassage, évacuation.

Montant : 13 170€ HT

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce devis présenté par la société CAUSERA.

4) Devis BEI INFRASTRUCTURES n° BEI21-1089 du 12/04/2021

Monsieur le Président informe le conseil du devis présenté par BEI INFRASTRUCTURE , à savoir :

- Devis n° BEI21-1089 du 10/04/2021 – Aménagement de la séquence 12 – mission d'avant -projet.

Montant : 6 000€ HT

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce devis présenté par BEI INFRASTRUCTURE.

5) Avenant n°2 au LOT 1 BRAULT « Zone Humide »

Monsieur le Président informe le conseil de l'avenant n°2 au lot 1 BRAULT « Travaux d'aménagement hydraulique et écologique de la zone humide du clos marin et de son espace de fonctionnalité » à savoir :

Avenant n°2 – Prix nouveaux pour travaux supplémentaires sur les ouvrages béton armé.

Montant de l'avenant n°2 : 25 480€ HT

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cet avenant.

6) Avenant n°3 au LOT 1 EIFFAGE « Terrassements et voiries »

Monsieur le Président informe le conseil de l'avenant n°3 au lot 1 EIFFAGE« Terrassement et voirie » à savoir :

Avenant n°3 – Finitions SUD Phases I et J

Montant de l'avenant n°3 : 78 959€ HT

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider cet avenant.

7) Acquisition du lot 8 – ZAC BELLEGARDE

Monsieur le Président informe le conseil que ce point est annulé.

De tout ce qui a été dressé ci-dessus, procès verbal sur 2 pages avec 0 mot rayé nul.

La séance est levée à 11h30.